

Séance du 09 avril 2022

Date de convocation : 30 mars 2022

Ordre du jour :

- Présentation et vote du Compte de gestion
- Présentation et vote du CA
- Présentation et Vote du BP

- Questions diverses

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX ET LE 09 AVRIL à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Mesdames et monsieur, CAUSSÉ Marie-Dominique, CAYRON Gilbert, Arlette PRADEL, GARCIA Nadine, Marie-Christine CABAL, Jérôme CASIMIR,.

Absents excusés : CHRETIEN Christine, CANTIÉ Caroline, Françoise PAGGI

Secrétaire de séance : Marie-Christine CABAL

Objet : Approbation du compte de gestion 2021

Sur proposition de monsieur le président,

Monsieur le président soumet à votre approbation le compte de gestion 2021 du budget du centre communal d'action sociale de la commune de Fréjairolles présenté par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, visé et certifié conforme par nous, n'appelle ni observations ni réserves.

Le conseil d'administration,

VU l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion établi par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2021.

Monsieur le président présente le compte administratif 2021 du budget :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		16 061,65 €	16 061,65 €
RECETTES	4 521,40 €	16 061,65 €	20 583,05 €
Solde	4 521,40 €	0,00 €	4 521,40€

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 16 061,65€

Recettes : 20 583,05€ (dont 4 521,40 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 4 521,40 €

2- Section d'investissement

néant

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur CASIMIR, président du C.C.A.S de la commune de Fréjairolles conformément à la loi, quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote.

Le conseil d'administration,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **APPROUVE** le compte administratif 2021.
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif 2021.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Monsieur le président propose aux membres du conseil d'administration le projet de budget primitif 2022 pour le C.C.A.S de la commune.

Il est équilibré à la somme de : **29 722 €**

Fonctionnement : 29 722 €

Investissement : 0 €

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Les ventes de produits et de prestations25 000,00 €
(vente de repas à domicile)
 - Les concessions dans les cimetières.....200,60 €
 - L'excédent de fonctionnement reporté.....4 521,40 €
- Total des recettes de fonctionnement :29 722,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services25 000,00 €
(charges à caractères générales)
 - Les secours d'urgence.....4 722,00 €
- Total des dépenses de fonctionnement :29 722,00 €**

Le conseil d'administration,

- **VU** l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- **VU** la nomenclature M14

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 29 722 €

Tel que présenté en annexe du la présente délibération

Questions diverses

Monsieur le Maire a informé le bureau du CCAS de la présence sur le territoire de la commune de Fréjairolles, de réfugiés Ukrainiens hébergés chez M GAULET route de Labastide Dénat à Fréjairolles.

Mr le Maire doit se rapprocher de cette famille afin de s'assurer que l'accueil proposé est conforme à la législation récemment mise en place par les instances gouvernementales. Il proposera aussi l'aide de la collectivité si tel est les cas.

Il demande au membres du CCAS de se positionner sur l'éventualité d'une participation d'ordre financière afin de porter secours et aide pour ces réfugiés. Il informe le CCAS que si tel en est le cas, il saisirait par le biais d'une session extraordinaire le CCAS pour statuer sur le bien fondé de la demande et quel montant allouée à celle-ci.

Mme Arlette PRADEL demande au CCAS si de nouvelles informations concernant le dossier de Mme CAHUZA sont portés à sa connaissance.

Mme GARCIA ainsi que monsieur le Maire n'ont pas d'informations supplémentaires concomitantes à celles portées dans la dernière séance. Mme GARCIA informe qu'elle se rapprochera de nouveau de l'assistante sociale afin que celle-ci reprenne contact avec Mme CAHUAC en parallèle, Mme PRADEL s'engage à passer rendre visite à Mme CAHUZAC et tiendra informé le CCAS du résultat de celle-ci.

Elle informe aussi qu'un des chiens est décédé il y a peu mais immédiatement en suivant, un nouveau chiot est arrivé et semble déjà avoir besoin de cadrage sérieux sous peine d'engendrer des problèmes d'éducation très rapidement d'après son avis.

N'ayant pas d'autres sujets à traiter, Mr le Maire clos la séance.